

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

**Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE AQUITAINE**

Impasse Lautrette
16000 Angoulême

Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 16421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 562 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 de l'annexe intitulée « Règles et méthodes comptables », paragraphe « Changement de méthode » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 ;
- La note 2 de l'annexe intitulée « Faits caractéristiques », paragraphes « Fonds Feder » et « Dettes Fournisseurs ».

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2 de l'annexe intitulée "Faits caractéristiques" explique le traitement comptable des financements sollicités au titre des fonds européens.
- Les notes 2 et 3 de l'annexe intitulées "Faits caractéristiques" et "Engagements financiers et autres informations" présentent le traitement des subventions et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé des positions retenues et avons contrôlé la pertinence des informations produites.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 3 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Laurent HERBELIN

Commissaire aux Comptes Associé

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2025		Exercice 2024
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
Frais d'établissements	AB		AC				
Frais de recherche et de développement	AD		AE				
Donations temporaires d'usufruit	AF1		AG1				
Concessions, brevets, licences, marques...	AF	179.44	AG	179.44	0.00		
Fonds commercial	AH		AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immos incorporelles	AL		AM				
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Terrains	AN		AO				
Constructions	AP		AQ				
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	63 753.87	AS	45 388.66	18 365.21	+325%	4 322.95
Autres immobilisations corporelles	AT	2 714.79	AU	2 363.90	350.89	+373%	74.23
Immobilisations corporelles en cours	AV		AW				
Avances et acomptes sur immos corporelles	AX		AY				
Biens reçus par legs ou donations à céder	LD1		LD2				
<u>Immobilisations financières</u>							
Participations	CU	15.00	CV		15.00		15.00
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH		BI				
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		66 663.10		47 932.00	18 731.10	+325%	4 412.18
<u>Stocks et en-cours</u>							

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2025		Exercice 2024
Matières premières et autres approvisionnements	BL		BM				
En-cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT		BU				
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>	BV		BW				
<u>Créances</u>							
Créances clients et comptes rattachés	BX	158 869.13	BY	2 143.68	156 725.45	+78%	88 067.55
Créances diverses	BZ	770 405.88	CA		770 405.88	-14%	898 760.13
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	CD		CE				
<u>Disponibilités</u>	CF	156 527.03	CG		156 527.03	-56%	353 167.59
<u>Comptes de régularisation</u>							
Charges constatées d'avance	CH					-100%	1 284.34
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		1 085 802.04		2 143.68	1 083 658.36	-19%	1 341 279.61
Charges à répartir sur plusieurs exercices	CL						
Primes de remboursements des emprunts	CM						
Ecart de conversion actif	CN						
TOTAUX GÉNÉRAUX		1 152 465.14		50 075.68	1 102 389.46	-18%	1 345 691.79

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

PASSIF		Exercice 2025		Exercice 2024
Fonds propres				
Fonds propres statutaires	DB1			
Fonds propres complémentaires	DA1			
Ecart de réévaluation	DC			
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
Réserves réglementées	DF			
Réserves pour projet de l'entité	DG			
Autres réserves	DG1			
Report à nouveau	DH	-77 198.70	-3%	-79 323.40
Résultat de l'exercice	DI	-5 493.83		2 124.70
Situation nette - Sous-totaux		-82 692.53	+7%	-77 198.70
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées	DK			
Sous-Totaux des fonds propres consommables				
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		-82 692.53	+7%	-77 198.70
Fonds reportés ou dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	FD3			
Fonds dédiés	FD2	430 882.70	-42%	748 235.86
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS		430 882.70	-42%	748 235.86
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	DP			
Provisions pour charges	DQ			
SOUS-TOTAUX				
Dettes				
Emprunts obligataires	DT			
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU			
Emprunts et dettes financières divers	DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	662 589.29	+1%	659 058.98
Dettes fiscales et sociales	DY	11 059.02	-15%	12 985.67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			

FNE NOUVELLE-AQUITAINE
5B Impasse Lautrette
16000 ANGOULEME

PASSIF		Exercice 2025		Exercice 2024
Autres dettes	EA	2 650.98	+2%	2 609.98
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	EB	77 900.00		
SOUS-TOTAUX		754 199.29	+12%	674 654.63
Ecarts de conversion passif	ED			
TOTAUX GÉNÉRAUX		1 102 389.46	-18%	1 345 691.79

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Produits d'exploitation				
Cotisations	XA2	3 500.00	+30%	2 700.00
Ventes de dons en nature	FC1			
Ventes de marchandises	FC			
Production vendue : Biens	FF			
Parrainages	FI1			
Production vendue : Services	FI	124 984.40	+55%	80 449.30
Production stockée	FM			
Production immobilisée	FN			
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	FO	443 463.91	-35%	686 398.00
Versements des fondateurs ou consom. de la dot. co	XB3			
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>	XA1	31 313.95	-11%	35 247.21
<i>Mécénat</i>	XA3	17 808.00	-75%	72 000.00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	XB1			
<i>Contributions financières</i>	XA4			
Produits liés à des financements obligatoires	XC			
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	FP		-100%	5 005.70
Utilisation des fonds dédiés	XD	346 412.16	-16%	411 731.20
Autres produits	FQ	442.83		12.17
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	FS			
Variations de stocks de marchandises	FT			
Achats de matières premières et autres approvision	FU			
Variations de stocks MP et autres approvisionnement	FV			
Autres achats et charges externes				
Achats d'études et de prestations de services	FWA			
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB	-9 159.94	-44%	-16 336.87
Achats non stockés				

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Fournitures non stockables	FWC			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	FWD	-18 056.45	+59%	-11 386.80
Fournitures administratives	FWE	-944.21		-942.94
Petits logiciels	FW1	-210.85		
Autres fournitures	FWF	-374.53	+54%	-243.78
Sous-traitance générale	FWG	-704 570.20	+12%	-628 233.56
Redevance de crédit-bail	FWH			
Locations	FWI		-100%	-480.00
Charges locatives et de copropriété	FWJ	-610.09	-45%	-1 103.86
Entretien et réparations	FWK	-625.02	+58%	-394.97
Assurances	FWL	-1 196.61	-7%	-1 291.22
Etudes et recherches	FWM			
Divers				
Documentation	FWN	-22.00	-61%	-56.00
Frais de colloques, séminaires, conférences	FWO		-100%	-60.00
Autres	FWP			
Personnel extérieur à l'association	FWQ			
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-18 601.22	+218%	-5 856.29
Publications, relations publiques	FWS	-7 753.53	-9%	-8 530.58
Transport de biens, collectifs du personnel	FWT	-112.06	+79%	-62.69
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-72 533.39	+5%	-68 815.46
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-416.08	+69%	-246.57
Services bancaires et assimilés	FWW	-141.07	-2%	-144.39
Divers	FWZ			
Aides financières	FW2			
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-1 092.00	+1%	-1 078.35
Salaires et traitements	FY	-65 655.34		-65 799.12
Charges sociales	FZ	-22 236.90	+2%	-21 898.75
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-7 949.10	+54%	-5 162.93
Sur immobilisations : Dotations aux provisions	GB			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	GC	-2 143.68		
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	GD			
Reports en fonds dédiés	GD1	-29 059.00	-94%	-459 710.95
Autres charges	GE	-13 543.22	+932%	-1 312.41
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 081.24	+62%	-5 604.91
Produits financiers				

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Produits financiers de participations	GJ			
Prds autres v. mobilières et créances actif immob.	GK			
Intérêts et produits assimilés	GL	3 587.41	-54%	7 729.61
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM			
Différences positives de changes	GN			
Produits nets sur cessions de VMP	GO			
<u>Charges financières</u>				
Dotations aux amortissements et provisions	GQ			
Intérêts et charges assimilées	GR			
Différence négatives de change	GS			
Charges nettes sur cessions de VMP	GT			
RESULTAT FINANCIER		3 587.41	-54%	7 729.61
<u>Produits exceptionnels</u>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB			
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
<u>Charges exceptionnelles</u>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
Dotations aux amortissements et provisions	HG			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats	HJ			
Impôts sur les bénéfices	HK			
RESULTAT DE L'EXERCICE		-5 493.83		2 124.70
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Dons en nature	ZB1			
Prestations en nature	ZB2			
Bénévolat	ZB3	56 889.00	+33%	42 615.15
TOTAL		56 889.00	+33%	42 615.15
<u>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Secours en nature	ZA1			

FNE NOUVELLE-AQUITAINE
5B Impasse Lautrette
16000 ANGOULEME

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Mises à dispositions gratuites de biens	ZA2			
Prestations en nature	ZA3			
Personnel bénévole	ZA4	-56 889.00	+33%	-42 615.15
TOTAL		-56 889.00	+33%	-42 615.15

ANNEXE

Association créée en 2016, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine regroupe 3 fédérations fondatrices, des territoires de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes, ainsi que 2 associations régionales adhérentes directes depuis 2019.

FNE NA regroupe ainsi plus de 200 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 15 000 citoyens et citoyennes. Agréée « association de protection de l'environnement sur la Nouvelle-Aquitaine » depuis 2019, elle prend part aux débats sur l'environnement et y participe dans le cadre des instances consultatives régionales. Elle est également agréée au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire depuis juillet 2022 et possède un agrément collectif pour l'accueil des volontaires en service civique depuis 2023.

LE RÔLE DE FNE NA

- **Rassembler, fédérer, coordonner** : interface entre France Nature Environnement et les associations du réseau ; coordination au sein du réseau des associations ; organisation de réunions internes (directeurs et coordinateurs, commission biodiversité, ...)
- **Représenter** : FNE NA porte la voix des associations du réseau et est l'interlocuteur des institutions régionales, Préfecture, DREAL, DRAAF, Région, ... ; siège dans différentes instances (Comités de Bassin, CRFB, AREC, Comité régional de la biodiversité, COREAMR, CROPSAV, PARN,) et participe au/est impliquée dans le fonctionnement de nombreuses associations/structures (ATMO, ARB NA, CEN NA, GRAINE NA, MANA, AFAC NA)
- **Faire du plaidoyer** : communiqués de presse ; participe, par exemple, à l'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, du Plan Régional d'Agriculture durable, au Programme Régional Forêt Bois, au Document Stratégique de Façade SA ; émet des avis aux consultations publiques (SRADDET, S3EnR, méthanisation...) ; arrête des positions communes sur des sujets d'intérêt général (Eau, Infrastructures routières...)
- **Connaître pour mieux protéger** : coordonner la mise en œuvre, avec ses associations membres et de multiples partenaires, de programme d'inventaires et d'actions de protection (Chiroptères, Mulettes, Micromammifères...) ; déclinaison au niveau régional des plans nationaux d'actions (chauves-souris)
- **Informier pour sensibiliser** : organisation de journées de formation environnementales ou naturalistes ; déploiement de Sentinelles de la nature sur l'ensemble de la région...
- **Eventuellement agir en justice pour faire respecter le droit**

LES DOMAINES D' ACTIONS

- **Naturalistes** : Coordination administrative, financière et technique des actions régionales d'inventaires, d'études, de suivi ou d'actions de protection et de sensibilisation.
- **Environnementaux** : Participation aux commissions, comités consultatifs et comité de pilotage sur les thèmes de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie, du climat, de la santé-environnement...

ANNEXE

LES MOYENS D' ACTIONS

- **Un financement public ou privé** : chaque projet peut faire l'objet de financements publics (départemental, régional, national) et/ou privés (Fondations, Mécénats, etc.).
- **L'investissement bénévole**, qui représente un nombre d'heures significatif.
- **Des associations membres et affiliées engagées**, qui participent aux actions des programmes fédéraux.
- **Un réseau de partenaires** : Mouvement Associatif NA, GRAINE NA, Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation NA, Conservatoire d'Espaces Naturels NA, Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, Atmo NA, Office Français de la Biodiversité etc.

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : **1 102 389.46 €**

Total des charges : **977 006.49 €**

Total des produits : **971 512.66 €**

Déficit : - **5 493.83 €**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association sont établis conformément au règlement comptable ANC 2018-06 et ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble du matériel.
- Stocks : aucun.

Changement de méthode :

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

En application des dispositions de ce texte, ce changement de méthode est traité de manière prospective. En conséquence, les informations financières de l'exercice précédent, présentées à des fins comparatives, n'ont pas été retraitées.

Les principales incidences de ce changement sur les comptes de l'exercice sont les suivantes :

- Résultat exceptionnel : la définition du résultat exceptionnel est désormais restreinte aux seuls produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.
- Suppression des transferts de charges : le compte 79 "Transferts de charges" est supprimé. Les opérations qui y étaient précédemment affectées, telles que les remboursements de formation sont dorénavant comptabilisés dans des comptes 708.

ANNEXE

Cette modification n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation, mais affecte le montant brut de certains postes de charges.

Pour des raisons techniques, la nouvelle présentation des comptes issue du règlement ANC 2023-03 n'a pas pu être appliquée au titre de l'exercice.

L'impact reste toutefois sans incidence significative sur la lecture des états financiers.

ANNEXE

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Fonds Feder

Le montant du financement du programme « Etude et Conservation des Chiroptères Cavernicoles Prioritaires de Nouvelle-Aquitaine » acté par l'arrêté N°2025/280202 du 3 mars 2025 a finalement été légèrement amendé suite aux divers contrôles effectués par la cellule d'instruction en charge de la gestion des fonds Fédér pour être finalement arrêté à 107 471 € pour paiement (en lieu et place des 109 615 €).

De plus, nous sommes toujours en attente de la signature d'une convention concernant le programme « Etude Micromammifères en Nouvelle-Aquitaine » pour les années 2023 et 2024 (86 929 €).

Viennent s'ajouter à cette absence de notification, d'autres co-financements Fédér liés aux programmes Micromammifères (37 923 €) et Chiroptères Cavernicoles Prioritaires (116 808 €) démarrés en 2025 et qui n'ont pas encore fait l'objet de conventions signées. Au vu du volume de charges engagées sur les exercices 2025 concernant ces programmes, l'absence d'enregistrement de ces produits a conduit à acter des déséquilibres financiers qui ont largement contribué à la constitution du déficit sur cet exercice 2025 malgré, en contrepoint, l'enregistrement en produit de la notification en ce début d'année 2025 du programme « Etude et Conservation des Chiroptères Cavernicoles Prioritaires... » précédemment évoqué et qui a trouvé son dénouement financier en ce début d'année 2026.

Fonds Dédiés

Le montant des Fonds dédiés (au passif) est en nette diminution par rapport à l'année précédente. En effet, la conjonction d'importantes reprises sur fonds dédiés (dépenses provisionnées antérieurement et réalisées en 2025) et les provisions liées aux nouveaux engagements à réaliser à l'issue de l'exercice 2025 (en compte 6894) a fait qu'au 31/12/2025, le solde courant entre provisions et reprises sur provisions est de + 317 K€.

Ainsi, le volume des « ressources » non utilisées (mise en réserve) est passé de 748 K€ au 31/12/2024 à 431 K€ au 31/12/2025.

Dettes Fournisseurs

L'association dispose d'importantes dettes fournisseurs. Le volume de ces dettes est en lien direct avec le décalage d'obtention des fonds, et notamment des fonds Fédér. L'association a néanmoins eu confirmation du soutien financier de ses fournisseurs, constitués des associations membres. La continuité d'exploitation repose sur les délais de paiements accordés.

ANNEXE

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

L'association comptabilise en fonds dédiés les subventions correspondant aux conventions pluriannuelles et pour lesquelles les actions ne sont pas, pour tout ou partie, réalisées à la clôture. La reprise de fonds dédiés correspond alors au montant des dépenses engagées sur l'exercice. A la clôture de l'exercice :

- Les fonds dédiés sont présentés au passif entre les fonds propres et les provisions pour risques et charges.
- Les dotations et reprises de fonds dédiés sont présentées en résultat d'exploitation.

Au 31/12/2025 :

- Les fonds dédiés correspondant aux dépenses non réalisées relatives aux actions 2023 & 2024 & 2025 s'élèvent à 430 882,70 €.
- Il a été repris en fonds dédiés la somme de 346 412,16 € - correspondant à des subventions antérieures à 2025 - relative à des dépenses non encore réalisées à la fin de l'exercice précédent. Cette somme concerne exclusivement des dépenses effectivement réalisées en 2025.

La répartition des fonds dédiés (engagements, reprises) est la suivante :

Intitulé opération (code analytique) Montant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Programme d'étude et de conservation des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (CCP21)	135	0	135	0
Programme d'étude et de conservation des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (CCP23)	19 494	0	15 830	3 664
Mise en œuvre d'actions du « Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères » (ACT23)	89 129	0	77 698	11 431
Programme d'Etude et Conservation du Courlis Cendré (COCO23)	179 767	0	96 784	82 983
Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PRAMM24)	387 792	0	117 473	270 319
Les vieux arbres, un patrimoine d'avenir pour la Nouvelle-Aquitaine (VARB24)	71 919	0	38 492	33 427
Bilan du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine (BILACT25)	0	13 559	0	13 559
Sous-Total 1	748 236 €	13 559 €	346 412 €	415 383 €

ANNEXE

Intitulé opération (code analytique) Montants	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Un' Pacte: accompagner les entreprises de N.-A. pour la prise en compte des enjeux biodiversité	0	15 500	0	15 500
<i>Sous-Total 2</i>	0 €	15 500 €	0 €	15 500 €
Total	748 236 €	29 059 €	346 412 €	430 883 €

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
--

Pour l'année 2025, les contributions volontaires en nature ont été valorisées.

Elles correspondent aux temps passés par les administrateurs, administratrices, référents et référentes pour les actions suivantes :

- participation aux réunions statutaires, aux réunions pour l'administration et pour la définition des orientations de l'association
- préparation et participation des bénévoles aux commissions, comités de pilotages, réunions institutionnelles et réunions avec les partenaires et les salariés
- participation aux actions de captures des chauves-souris dans le cadre du programme Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

Le montant a été évalué au coût horaire de 15 € conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 8 décembre 2025 pour un nombre total de 3 792 heures, soit 56 889 € pour l'année 2025.

Conformément à la réglementation comptable, ces contributions volontaires en nature sont comptabilisées en pied de compte de résultat.

NOTE SUR LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine comptait donc deux salarié(e)s.

- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association

La direction de l'association est assurée par un bureau entièrement bénévole. En conséquence il n'y a pas de rémunération correspondante.

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Variations de l'actif immobilisé :

	A l'ouverture	Acquisition	Cession	A la clôture
Immobilisations corporelles brutes	44 201	22 268	0	66 469
Immobilisations incorporelles brutes	179	0	0	179
Immobilisations financières	15	0	0	15

Variations des amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	39 804	7 949	0	47 753
Immobilisations incorporelles	179	0	0	179

Variations des stocks

Non applicable

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances et des disponibilités :

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Clients & comptes rattachés	156 725	156 725	0
Autres créances	770 406	770 406	0
Disponibilités	156 527	156 527	0
TOTAL	1 083 658	1 083 658	0

Produits à recevoir :

- Subventions à recevoir : 770 406,00 €

• Fonds Européens 2025	3 227,00 €
• DREAL Nouvelle-Aquitaine 2024	297 363,00 €
• DREAL Nouvelle-Aquitaine 2025	70 341,00 €
• Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2025	154 250,00 €
• Agence Eau Adour Garonne 2023	229 174,00 €
• Divers produits à recevoir 2025	16 051,00 €

Les subventions à recevoir correspondent à des actions en cours et non terminées ou en cours de paiement ou dont les rapports n'ont pas encore été transmis.

ANNEXE

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variations des fonds propres

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Report à nouveau	- 77 199		5 494	- 82 693

Autres réserves : 0

Provisions pour risques et charges : 0

Etat des dettes et produits constatés d'avance :

	Montant brut	À 1 an au plus	+1 an -5 ans	À plus de 5 ans
Etablissement de crédit	0	0		
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	662 589	662 589		
Dettes fiscales & sociales	11 059	11 059		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	2 651	2 651		
Produits constatés d'avance	77 900	38 950	38 950	
TOTAL	754 199	715 249	38 950	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Factures non parvenues.....	101 441 €
Dettes fiscales & sociales.....	6 117 €
Diverses charges à payer.....	2 651 €

6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notable postérieur à la clôture n'est à signaler.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

Les engagements en matière de pensions et retraites sont jugés peu significatifs et ne sont pas estimés à la date de clôture de l'exercice.



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10
